

## Le Conseil municipal s'est réuni...

... lundi 2 mars 2015 à 19h30 en séance publique. Tous les conseillers étaient présents sauf Thierry Fallet (excusé).

**Indemnités maire et adjoints :** "On a revu à la baisse !" a déclaré Jacqueline Picart. Voici les nouveaux montants perçus par la maire et ses 3 adjoints :

- maire : 551€ brut par mois (auparavant : 646,25€ brut par mois),
- 1er adjoint : 171€ brut par mois (auparavant : 250,90€ brut par mois),
- 2ème adjoint : 133€ brut par mois (auparavant : 250,90€ brut par mois),
- 3ème adjoint : 114€ brut par mois.

**Adjoints : qui fait quoi ?** Il a été décidé ce qui suit :

- Jean-Yves Roulot, 1er adjoint, est chargé du remplacement de Jacqueline Picart lors de "certaines réunions",
- Olivier Picart, 2ème adjoint, est chargé de gérer l'emploi du temps de l'employé communal Jonathan Sonhalder,
- Alain Destouches, 3ème adjoint, est chargé du suivi des travaux du logement communal situé 5 rue de Clairefontaine.

**Budget 2015 :** il doit être fait pour le 15 avril. Lors de cette réunion qui s'est déroulée dans le calme et la sérénité, les élus ont cogité sur le chapitre "dépenses" en évoquant notamment mais sans prendre de décision définitive : les travaux du logement communal, la participation non encore réglée à la réfection de la route de Le Breuil en 2014, l'achat d'un aspirateur, l'enfouissement des réseaux rue de Condé, le remplacement de la gazinière située dans la cuisine de la salle communale par un piano ("les fours ne sont pas au top" a noté Madame la maire), l'achat d'une armoire de rangement pour les sanitaires.

**Mutualisation :** la commune voisine de Baulne-en-Brie a décidé l'achat d'un petit tracteur + godet + balayeuse + remorque pour l'entretien de sa voirie. La mairie baulnoise a proposé à sa consœur odonienne de mutualiser cet outil (prêt matériel + personnel de conduite). Le tarif serait de "12 ou 13€ de l'heure et le compteur ne commencerait à tourner qu'à partir du moment où le matériel serait opérationnel sur le site" a indiqué Olivier Picart à ses collègues. Le Conseil municipal a décidé de réexaminer cette offre de mutualisation. Des zones d'ombre subsistent encore.

**Subvention municipale :** l'Association Sportive odonienne *Odon' Attitude* a sollicité une subvention auprès de la mairie. Projet : achat de matériel sportif. "On ne peut pas leur dire non" a déclaré Jacqueline Picart. Après concertation, le Conseil a décidé d'octroyer la somme de 300€.

**Parking communal :** il semblerait que le parking de la mairie ne puisse pas accueillir tous les véhicules lors d'une location de la salle communale. Afin d'agrandir celui-ci, Jean-Yves Roulot a donc émis l'idée de décaisser une partie du terre-plein situé derrière le préau. Une surface en cailloux pourrait, par exemple, être mise en place. A suivre...

La séance a été levée à 22h20.

## Chute !



Au pont rue de Chézy, un bloc rocheux destiné à assurer la protection des piétons s'est d'une part, détaché de la voirie et d'autre part, glissé dans le lit du ru du Rosset. De quoi faire sursauter la faune et la flore présente à cet endroit bucolique. Lorsqu'on voit les fissures dans le mur de soutènement, on se dit que ça devait arriver un jour ou l'autre.

## Miroir, mon beau miroir ...

L'encadrement avait été détérioré l'an passé. Par ailleurs, la surface était endommagée depuis un bout de temps. Fin mars, Olivier Picart, 2ème adjoint et l'employé communal Jonathan Sonhalder ont installé un nouveau miroir de circulation à l'intersection des rues Bas-Village, d'Igny et de Chézy. Coût du miroir : 275€. Il faut souhaiter qu'il ne subisse pas le même sort que le précédent...



## Des fidèles non récompensés



L'église de la Nativité de la Vierge Marie était copieusement garnie à l'occasion de la messe des Rameaux. Des potées de végétaux avaient été disposées ici et là pour égayer le lieu. Dommage, par contre, que la sonorisation de l'église payée avec les deniers des contribuables odoniens soit restée muette une fois encore pendant un office. Par ailleurs, des lampes d'éclairage ne fonctionnaient pas. Il faisait un temps de Toussaint en ce dernier dimanche de mars. La totale, quoi !



## Le bon plan !

**Dimanche 5 avril 2015 :** c'est l'ouverture annuelle du **Château de Condé** ! Exceptionnellement cette année pour le dimanche de Pâques, en complément de la découverte du miroir magique et des courses aux Trésors, des petits kdos ou grosses friandises se trouveront cachés sur le chemin des pistes Verte et Bleue. Il est donc recommandé aux charmants petits visiteurs de se munir d'un panier pour la recherche de ces surprises semées par les cloches de l'église de Condé lors de leur retour de Rome. **Château de Condé. Demeure des Princes. 4 rue du château 02330 Condé-en-Brie. Tél : 03 23 82 42 25. Horaires d'ouverture : de 14h30 à 17h30.**



## Viva il carnavales !



Une ribambelle de personnages hauts en couleurs a défilé dans les rues de La Chapelle-Monthodon pour fêter le carnaval. Tout droit sortis de dessins animés, de l'imaginaire ou du grand écran, les enfants ont fait un passage remarqué, accompagnés du Roi Odon Ier et de quelques parents. La générosité des habitants leur a permis de récolter toutes sortes de gourmandises, tandis que la candidate de l'émission « *The Voice* », Pompom Pidou, leur a offert un cadeau original : une chanson a cappella qui a conquis son jeune public. Après cette escapade carnavalesque, tous se sont retrouvés à la salle communale, mise à disposition par le Comité des fêtes, pour un goûter des plus succulents.

**Michel Haumont**



## Comment faut-il dire ?



Jacqueline Picart est donc maire de La Chapelle Monthodon jusqu'en 2020. Elle fait partie de ces femmes comme Béatrice Jézorski de Viffort, Brigitte Rahir de Courboin, Anne Maricot de Jaulgonne, Gaëlle Vaudé de Pargny la Dhuys, Françoise Semof de Rozoy-Bellevalle, Patricia Loiseau de La Chapelle-sur-Chézy, Lucette Binczak de Crouettes-sur-Marne, Elizabeth Clobourse de Coupru, Chantal Hochet de Villiers-Saint-Denis, Monique Sendron de Montfaucon, Jeannine Van Landeghem de Nogent-L'Artaud et Chantal Cagnet de Lucy-le-Bocage qui pilotent une commune du tout nouveau canton d'Essômes-sur-Marne. Mais au fait, comment les administrés de ces bourgs du Sud de l'Aisne doivent-ils appeler leur maire ? Faut-il donner au détour d'une rue, d'un chemin ou près d'un lavoir, du Madame... le maire ou la maire ? Dans le pays, la très grande majorité des élues arborant l'écharpe tricolore veulent que leur

fonction se conjugue au féminin. La féminisation des noms de métiers a commencé naturellement dans le langage avec la féminisation de métiers les plus populaires : institutrice, directrice, boulangère, postière, conseillère, infirmière, agricultrice... Mais officiellement, c'est le 11 mars 1986 que Laurent Fabius adresse aux membres du Gouvernement une circulaire prescrivant la féminisation des noms de métier, des fonctions, grades ou titres dans les textes réglementaires et dans tous les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'État. Cette circulaire rappelée par une autre circulaire datée du 6 mars 1998 n'a jamais été abrogée. En 1999, le CNRS - Institut national de la langue française enfonce le clou en sortant un guide d'aide à la féminisation des noms de métiers. Côté dicos, cette féminisation est validée, entre autre, par Le Robert. En effet, Le Petit et le Grand "Bébert" considèrent désormais que le nom maire peut être employé indifféremment au masculin et au féminin. Oui mais voilà, ces messieurs de l'Académie française, qui ont invoqué, pendant des décennies, divers motifs politiques, moraux, religieux et sociétaux pour barrer l'accès des femmes à l'Académie, ces messieurs\* donc nous expliquent que les défenseurs de l'expression « Madame la maire » se trompent totalement de genre. Maire étant un nom masculin, ils préféreraient que l'on dise madame « le » maire pour qu'il n'y ait pas de confusion entre la personne et la fonction. Cependant en 2002, ils renoncent à imposer la chose par décret et ont même dans la 9e édition de leur Dictionnaire « libéré l'usage ». En gros, ils ne sont pas chauds mais laissent faire l'utilisation maintenant très officiel de Madame « la » maire.

\*Il n'y a que 7 femmes à l'Académie française